

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

L'opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel assure des opérations de déplacement, manutention, levage, chargement, déchargement et/ou positionnement de matériels, équipements, produits ou pièces, vers un emplacement dédié dans une zone accessible ou difficile d'accès.

La complexité des opérations se caractérise par :

- *La prise en compte de l'environnement (exiguïté, installations existantes, hauteur...) et de la charge déplacée (masse, fragilité, forme, centre de gravité...),*
- *L'emplacement des points de préhension et ligne d'élingage,*
- *La répartition du poids de la charge, de son équilibre, et du déplacement du centre de gravité (danger de basculement de la charge ou des équipements),*
- *L'efficacité des différents engins de manutention/levage utilisés tout au long de la manutention.*

L'opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel assure et vérifie l'adéquation entre l'engin de manutention/levage (palan, pont, palonnier, ...) et la charge à déplacer (pompes, moteur, cuve, réservoir, broyeur, baies électroniques, machines-outils, ...). Il prépare les chemins de manutention, accroche la charge à déplacer. Puis il assure son levage et sa manutention jusqu'à l'emplacement défini en utilisant les modes de communication adaptée. Il applique scrupuleusement les modes opératoires et règles en matière de levage/manutention.

Ses missions ou activités portent sur :

- **La préparation de la manutention complexe d'une charge en milieu industriel**

Dans un premier temps, l'enchaînement des opérations est connu (les chemins à emprunter, les étapes de levage, de manutention, d'inclinaison et/ou de retournement, les points d'accroches disponibles ou à prévoir...) et prend en compte :

- *la localisation des points de départ et d'arrivée,*
- *les caractéristiques de l'environnement d'intervention,*
- *les caractéristiques de la charge à déplacer,*
- *les moyens de levage / manutention disponibles.*

Puis, l'ensemble des conditions et moyens définis dans ce mode opératoire sont vérifiés (disponibles / conformes) et préparés :

- *Les moyens de balisage permettant de délimiter et sécuriser une zone (barrières, ruban, cônes de chantier...).*
- *Les points de préhension (anneaux de levage, manilles...)*
- *Les lignes d'élingage (élingues, câbles, chaînes, cordages, pitons, poutres...)*
- *Les engins de manutention et levage (palan, levier, palonnier, poulie, treuil, cric, tire fort, pont roulant, chariot élévateur, grue de levage d'atelier, ...).*
- *Les moyens de protection/conditionnement (feutrine, film, mousse, carton, cale de bois, ...).*

Enfin, la charge est accrochée au(x) moyen(s) de levage/manutention dans le respect de la réglementation, procédures ou consignes en vigueur (nœuds élingage, points d'accroche, ...), et dans le respect des conditions de sécurité requises.

Ces activités permettent de garantir l'intégrité de la charge à déplacer, des moyens utilisés et de l'environnement d'intervention.

- **La manutention complexe d'une charge en milieu industriel**

Cette activité consiste à assurer toutes les opérations de déplacement, positionnement et dépose des charges à leur point d'arrivée, sans détérioration, et avec les moyens de levage/manutention appropriés. Compte tenu des risques professionnels et humains encourus et de la coactivité dans les zones d'intervention, cette activité doit s'effectuer dans le plus grand respect de la réglementation, des procédures, des consignes et des conditions de sécurité requises et/ou en vigueur. Selon les aléas (déséquilibre, mouvement de balancier, ...), des mesures d'ajustement (reprise, inclinaison, ...) adaptées aux spécificités des charges (masse, centre de gravité, forme, poids, ...) doivent être effectuées.

Tout au long des opérations, une forte interaction avec les coéquipiers ou autres corps de métiers (pontier, grutier, ...) est assurée. Dans le cadre de cette activité, il est impératif que les échanges s'effectuent, oralement avec le vocabulaire professionnel adapté, et/ou avec des gestes de commandement normalisés pour les manutentions courantes.

Une fois la charge positionnée au point d'arrivée, l'intervention est finalisée. Dans un premier temps, les règles QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) et de 5S (Débarrasser, Ranger, Nettoyer, ...) doivent être appliquées. Selon les secteurs d'activités, un inventaire des moyens utilisés peut être effectué pour s'assurer d'aucun oubli. Enfin, une synthèse de l'intervention est assurée auprès du responsable opérationnel (compte rendu oral, écrit ou numérique) afin de permettre un retour d'expérience voire envisager des améliorations lors d'une prochaine manœuvre similaire.

Ces activités permettent de garantir le levage et la manutention d'une charge accrochée à un moyen de levage/manutention dans le plus grand respect des règles Qualité, Sécurité et Environnementales.

1.2. Environnement de travail

Compte tenu des charges déplacées (pompes, moteur, cuve, réservoir, broyeur, baies électroniques, machines-outils, ...), l'opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel intervient dans des environnements divers et inter-industriels tel que le secteur naval, nucléaire, éolien, sidérurgique, mécanique, agroalimentaire (...).

Lorsqu'il intervient à bord d'un bateau ou d'un sous-marin, il agit en tant qu'appareilleur-bord.

Il conduit des moyens de levage et de manutention pouvant nécessiter l'obtention d'une autorisation interne (sécurité, outillage...), d'une habilitation externe (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) conditionné par une aptitude médicale à renouveler périodiquement, prévention des risques, ...) ou d'une permission liée aux conditions de travail (zone ATEX, travail en hauteur...).

L'opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel intervient dans le cadre d'activités de production, d'installation ou de maintenance. Une capacité d'adaptation est requise avec des conditions de travail parfois exigeantes (travail en hauteur, atelier industriel bruyant, extérieur, ...) où le respect de la sécurité est essentiel. Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire et le port d'équipement d'hygiène peut être exigé selon les secteurs de production.

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

L'opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel travaille toujours en binôme ou en équipe, au contact des techniciens, préparateurs, logisticiens et/ou maintenanciers des différents corps de métiers (électriciens, mécaniciens, soudeurs, chaudronniers, ...). La coactivité est prédominante et implique donc un respect strict des règles et consignes de sécurité.

Il est généralement placé sous la responsabilité d'un agent de maîtrise, chef d'équipe ou responsable, qui lui demandera de travailler dans le respect des procédures et instructions établies. En fin d'opération, il lui rend compte du travail réalisé.

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Blocs de compétences	Compétences professionnelles	Connaissances associées
BDC La préparation de la manutention complexe d'une charge en milieu industriel	1. Participer à la définition du chemin de manutention et du mode opératoire des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul du poids du corps, d'évaluation de masse, de charge maximale utile. - Unités de mesure (kilos/tonnes). - Représentation des volumes dans l'espace. - Mécanique appliquée (centre de gravité, forces, tension, ...). - Technologie des points et systèmes de fixation/attaches/nœuds. - Technologie des matériels, machines et équipements de manutention. - Règles et mesures de sécurité.
	2. Préparer les conditions et moyens nécessaires au levage/manutention	
	3. Réaliser l'élingage d'une charge conformément aux instructions	
BDC La manutention complexe d'une charge en milieu industriel	1. Déplacer et positionner une charge dans un emplacement défini	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementations/normes applicables, dangers et interdictions en matière de levage et manutention. Règles et mesures de sécurité. - Connaissances des modes opératoires et fonctionnements des commandes de matériels, machines et équipements de levage/manutention. - Connaissances de l'équilibre, stabilité et retournement des charges. - Calcul des angles. - Langage et gestuelle de commandement. - Les bases de la communication professionnelle.
	2. Communiquer avec les co-équipiers et autres corps de métiers	
	3. Rendre compte des opérations de manutention réalisées	

3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>1 Participer à la définition du chemin de manutention et du mode opératoire des opérations</p>	<p>Sur le lieu d'intervention et/ou à partir d'un plan de l'environnement d'intervention et d'un plan d'élingage.</p> <p>Dans le cadre de l'activité quotidienne, à partir des instructions données (consignes, briefing, ordre de travail, bon de travaux, ...).</p> <p>A partir d'une charge identifiée à déplacer dont les caractéristiques et/ou spécificités sont données (pompes, moteur, cuve, réservoir, broyeur, baies électroniques, machines-outils, ...).</p> <p>Avec des moyens de manutention/levage mis à disposition.</p> <p>Sous le contrôle d'un intervenant technique ou d'un responsable opérationnel.</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : L'environnement d'intervention et les caractéristiques de la charge sont préalablement étudiés et permettent de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chemin à parcourir (allées, toit, sous-sol, coursives, trou d'hommes, sas, ...), - Le choix des moyens de levage/manutention (pont roulant, palan, grue...), - L'emplacement des points de préhension de la charge (pitons, anneaux articulés, élingage...), - Les mouvements à effectuer (levage, inclinaison, retournement, ...). <p>Les opérations sont listées (oralement ou par écrit) méthodiquement dans le respect des règles de levage/manutention (nœuds d'élingage, points d'accroche, équilibre et stabilité des charges, ...).</p> <p>En matière de moyens utilisés : Les supports d'information (plaque constructeur, marquage CE, fiche produit, notice d'utilisation, carnet, ...) contenant les caractéristiques de la charge à déplacer sont consultés. L'ensemble des moyens de levage et manutention disponibles sont connus.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Le chemin de manutention fait l'objet d'une validation par l'intervenant technique ou le responsable opérationnel. Toute incohérence détectée ou atteinte de limite du processus fait l'objet d'une alerte.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les règles de sécurité (plan de prévention, protocole de sécurité, équipements de protection collectifs, ...) sont connues et respectées. La coactivité est prise en compte dans chaque étape de levage/manutention.</p>	<p>La localisation des points de départ et d'arrivée, l'environnement d'intervention (exiguïté, installations existantes, hauteur, ...) et les caractéristiques de la charge à déplacer (masse, forme, centre de gravité fragilité, ...) sont connus et pris en compte.</p> <p>Avant intervention, les différentes opérations sont définies oralement ou par écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le(s) chemin(s) à emprunter ; - Les étapes de levage, de manutention, d'inclinaison et/ou de retournement ; - Le(s) moyen(s) de manutention à utiliser ; - Les points d'accroches disponibles ou à prévoir.

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>2 Préparer les conditions et moyens nécessaires au levage / manutention</p>	<p>En atelier ou sur le lieu d'intervention.</p> <p>A partir du mode opératoire défini.</p> <p>Sont mis à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une charge à déplacer, - des moyens de manutention / levage, - des équipements de protection individuels (EPI) et collectifs (EPC). <p>Dans le respect du plan de prévention ou protocole de sécurité établi et/ou dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le mode opératoire défini précédemment est respecté. Les moyens, matériels ou accessoires sont vérifiés (aspect qualitatif, quantitatif, ...) et sont conformes à la réglementation en vigueur (contrôle des organismes agréés, carnet de bord à jour, ...).</p> <p>Le cas échéant, des points d'accroches spécifiques et complémentaires sont installés (poutres, soudage de pitons ou d'anneaux, ...).</p> <hr/> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Tous les moyens nécessaires sont vérifiés et/ou préparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de balisage permettant de délimiter et sécuriser une zone (barrières, ruban, cônes de chantier...). - Les points de préhension (anneaux de levage, manilles...) - Les lignes d'élingage (élingues, câbles, chaînes, cordages, pitons, poutres...) - Les engins de manutention et levage (palan, levier, palonnier, poulie, treuil, cric, tire fort, pont roulant, chariot élévateur, grue de levage d'atelier, ...). - Les moyens de protection/conditionnement (feutrine, film, mousse, carton, cale de bois, ...). <hr/> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> La disponibilité des moyens est vérifiée auprès de la personne ou du service interne/externe concerné. Toute incohérence ou non-conformité détectée fait l'objet d'une alerte. Le cas échéant, le service maintenance ou les soudeurs sont sollicités pour installer les points d'accroches complémentaires.</p> <hr/> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les règles de sécurité sont connues, les équipements de protection individuels et collectifs sont préparés.</p>	<p>L'ensemble des éléments définis dans le mode opératoire est vérifié (disponibles - conformes). Ces éléments sont préparés.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>3 Réaliser l'élingage d'une charge conformément aux instructions</p>	<p>A partir de la réglementation, des procédures et/ou consignes liées au déplacement de charges.</p> <p>Sont mis à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une charge accessible à déplacer, - les différents moyens de levage/manutention, - Les équipements de protection individuels (EPI) et collectifs (EPC). <p>Dans le respect du plan de prévention ou protocole de sécurité établi et/ou dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Les points d'attaches et d'accroches définis dans le mode opératoire sont respectés. La charge est accrochée et élinguée méthodiquement dans le respect des règles de l'art du levage/manutention (nœuds d'élingage, points d'accroche, équilibre et stabilité des charges, ...). Les spécificités de la charge à déplacer sont prises en compte (masse, centre de gravité, forme, poids, ...). Les moyens de protection et de calage positionnés garantissent l'intégrité de la charge.</p> <hr/> <p>En matière de moyens utilisés : Tous les moyens vérifiés et préparés sont utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de balisage permettant de délimiter et sécuriser une zone (barrières, ruban, cônes de chantier...). - Les points de préhension (anneaux de levage, manilles...) - Les lignes d'élingage (élingues, câbles, chaînes, pitons, poutres...) - Les engins de manutention et levage (palan, levier, palonnier, poulie, treuil, cric, tire fort, pont roulant, chariot élévateur, grue de levage d'atelier, ...). - Les moyens de protection/conditionnement (feutrine, film, mousse, carton, cale de bois, ...). <hr/> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les manipulations et opérations effectuées tiennent compte des opérateurs présents dans la zone de coactivité. Les acteurs concernés par l'intervention sont identifiés (collègues, responsable, maintenance, soudeur, ...). Toute incohérence ou non-conformité détectée fait l'objet d'une alerte.</p> <hr/> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées. Les moyens de levage/manutention utilisés pour déplacer et positionner la charge font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation.</p>	<p>La charge est élinguée au(x) moyen(s) de levage/manutention dans le respect :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des procédures et/ou consignes en vigueur. - des conditions de sécurité requises. <p>L'intégrité de la charge et de l'environnement d'intervention sont garantis.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>4 Déplacer et positionner une charge dans un emplacement défini</p>	<p>Avec une charge élinguée au(x) moyen(s) de levage/manutention.</p> <p>A partir du chemin de manutention défini dans le mode opératoire.</p> <p>Avec les différents moyens de levage/manutention préparés.</p> <p>Les équipements de protection individuels (EPI) et collectifs (EPC) sont mis à disposition.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité et/ou dans le respect du plan de prévention établi.</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Le chemin de manutention défini dans le mode opératoire est respecté. Les charges déplacées sont positionnées et/ou assemblées méthodiquement (arbres, réducteurs...).Les aléas de manutention (déséquilibre, instabilité, mouvement de balancier, ...) sont détectés. Les mesures d'ajustement (reprise, inclinaison, ...) sont effectuées en prenant compte des spécificités de la charge à déplacer (masse, centre de gravité, forme, poids, ...).</p> <p>En matière de moyens utilisés : Tous les moyens de levage/manutention préparés sont utilisés : - Les moyens de balisage permettant de délimiter et sécuriser une zone (barrières, ruban, cônes de chantier...) - Les points de préhension (anneaux de levage, manilles...) - Les lignes d'élingage (élingues, câbles, chaînes, cordages, pitons, poutres...) - Les engins de manutention et levage (palan, levier, palonnier, poulie, treuil, cric, tire fort, pont roulant, chariot élévateur, grue de levage d'atelier, ...). - Les moyens de protection/conditionnement (feutrine, film, mousse, carton, cale de bois, ...).</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : L'interaction continue tout au long des opérations de déplacement/positionnement est mise en œuvre pour communiquer avec les co-équipiers et autres corps de métiers (collègues, pontier, grutier, ...). Toute anomalie, écart, dérive ou danger détecté fait l'objet d'une alerte.</p> <p>Les manipulations et opérations effectuées tiennent compte des opérateurs présents dans la zone de coactivité (opérateurs, maintenanciers, ...).</p> <p>L'assemblage des sous-ensemble mécaniques est effectué sous la conduite de l'intervenant technique (mécaniciens, ajusteur...).</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées. Les moyens de levage/manutention utilisés pour déplacer et positionner la charge font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation. L'intégrité de la charge à déplacer et de l'environnement d'intervention est garantie.</p>	<p>Les déplacements et positionnements sont assurés dans le respect :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la réglementation, procédures et consignes en vigueur, - des conditions de sécurité requises. <p>La charge est déplacée à l'aide des moyens de levage/manutention appropriés pour être positionné à son point d'arrivée sans détérioration.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5 Communiquer avec les co-équipiers et autres corps de métiers</p>	<p>Lors d'une opération de levage/manutention complexe en milieu industriel.</p> <p>Avec les moyens mis à disposition.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le mode de communication utilisé est adapté (oral ou gestuelle). Les consignes verbales sont utilisées avec le langage technique adapté. Les gestes de commandement ou de manœuvre à vue sont maîtrisés et appliqués.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> A partir des moyens disponibles (voix, gestes de commandement, talkie-walkie, téléphone, ...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les échanges sont effectués avec les co-équipiers et autres corps de métiers tout au long des opérations. Toute anomalie, écart, dérive ou danger détecté fait l'objet d'une alerte.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Le vocabulaire utilisé lors des interactions est adapté au métier et/ou au secteur de l'entreprise (naval, nucléaire, ...).</p>	<p>L'interaction entre l'opérateur et ses co-équipiers ou autres corps de métiers (pontier, grutier, ...) est assurée tout au long des opérations.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>6 Rendre compte des opérations de manutention réalisées</p>	<p>A l'issue des opérations de levage/manutention complexe en milieu industriel.</p> <p>Sur la base des règles et/ou procédures de transmission de l'information existantes.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>Un contrôle visuel de la zone et des moyens utilisés est effectué conformément aux instructions. Le cas échéant, un inventaire est effectué (repli de chantier). Les moyens utilisés sont rangés méthodiquement à leurs emplacements dédiés.</p> <p>Les informations concrètes relatives à l'activité sont transmises selon les modalités en lien avec l'organisation de l'entreprise.</p> <p>La synthèse des informations tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des événements (aléas, mesures d'ajustement, ...), point sécurité et/ou observations diverses, - des temps et délais de réalisation, - des améliorations à apporter, ... <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>La transmission des informations est réalisée selon l'organisation de l'entreprise (compte-rendu oral, numérique, suivi d'intervention, clôture d'un Ordre de Travail, cahier de consignes, autres supports, ...)</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>La transmission d'informations est assurée auprès du responsable hiérarchique ou opérationnel. Le cas échéant, les autres acteurs concernés sont identifiés (collègues, service support, maintenance, ordonnancement, ...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les règles « Qualité Hygiène Sécurité Environnement » et « 5S » appropriées à la zone et aux moyens utilisés sont connues et appliquées.</p> <p>Les procédures ou règles liées aux remontées d'informations sont respectées.</p> <p>Le vocabulaire utilisé lors de la transmission d'informations est adapté au métier et/ou au secteur de l'entreprise (naval, nucléaire, ...).</p>	<p>A l'issue des opérations de levage/manutention, le débarrassage, nettoyage et rangement du lieu d'intervention est assuré.</p> <p>Une synthèse de l'intervention est transmise au responsable opérationnel. Le cas échéant, une traçabilité est assurée.</p>

3.2. MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

<p style="text-align: center;">COMMISSION D'EVALUATION</p> <p>La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p>	<p style="text-align: center;">ENTREPRISE</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>
<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none">1. une observation en situation de travail.2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.</p> <p>Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement</p>	<p style="text-align: center;">AVIS DE L'ENTREPRISE.</p> <p>L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>

<p>fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.</p> <p>La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p>	
---	--

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats¹ par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.